

Décision

Générale

colonial

Décision n° 75-740/SG/CG portant autorisation administrative d'exercer le romeréen des boissons

n° 75-740/SG/CG

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

23 avril 1975

Numéro JO

n° 9 du 10/05/1975

Date du numéro

10 mai 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— La décision n° 71-178/SG/CG du 3 février 1971 est abrogée pour compter de la date d'effet de la présente décision. Art. 2. — Dérogation est accordée à Mme Athede Guanshi, de nationalité éthiopienne, pour exercer le commerce des boissons. licence Ire classe BR. au bar « Te Toukoul s sis awenre Georges-Clemenceau, immeuble Abdallah Taha, à Djibouti.